

☛ **article 1 : lieu & dates**

- au Château de Morsang / place des 3 Martyrs / 91390 Morsang sur Orge
- du **samedi 17** au **dimanche 25 février 2024** inclus.
- horaires d'ouverture : **tous les jours** de **14h00** à **18h00**.

☛ **article 2 : thème 2023**

**Thème couleur et noir & blanc : " Scènes de rue avec éléments humains "**

*Ce thème est réalisé dans la rue dans un environnement peuplé comme une ville et implique nécessairement des personnes pour donner à la scène, une dimension sociale et/ou humaniste.*

*L'objectif étant de capturer des scènes de la vie quotidienne plutôt que des événements importants afin de saisir un sujet le plus naturel possible qui fournit alors le contexte d'une histoire racontée, focus sur nos modes de vie, nos habitudes, nos quotidiens, nos moyens d'expression. Elle peut aussi dépeindre une réalité sociale, témoigner de son temps, dénoncer, révéler, susciter voire caricaturer...*

*La rue donc, mais ceux qui l'habitent aussi, la traversent, l'aiment ou la rejettent, ceux qui la font, qui l'animent, la construisent ou la détruisent. L'Humain y est présent, on l'invite ou on le repousse, mais il existe toujours une relation étroite entre l'homme et la rue, que le photographe tente de saisir.*

*La photo de rue, c'est donc capter un moment, assemblage de motifs, de personnages, d'idées et d'émotions qui s'entrechoquent et donnent vie à la photo. L'action, la position, le geste, l'expression de celles et ceux qui composent l'image, donnent du sens à l'image, sinon, le spectateur la survole du regard, ne s'identifie à rien, ne tisse ou ne capte aucune histoire.*

☛ **article 3 : participation**

Concours ouvert aux membres des photo-clubs du CDP91 à l'exception des photographes professionnels.

**Confirmation de la participation des clubs avant le dimanche 14 janvier dernier délai**

**Envoi limité à 16 épreuves par photo-club (quantité à confirmer selon participation clubs)**

**Envoi des bordereaux de participation avant le dimanche 11 février dernier délai**

☛ **article 4 : format et présentation des oeuvres**

Format impératif : **30 x 40 avec passe-partout**, toute latitude étant laissée à l'intérieur de ce format concernant les dimensions de la photographie, mais d'un format suffisant pour être appréciée.

**Les épreuves seront obligatoirement munies d'un système d'accrochage correct et solide.**

Les épreuves devront mentionner au dos : titre de l'oeuvre et noms de l'auteur et du photo-club

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, les encadrements sous-verre sont interdits.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement pour cause de système d'accrochage défectueux ou insuffisant.

☛ **article 5 : accrochage des oeuvres**

**Accrochage le vendredi 16 février 24 de 14h00 à 19h00**

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis

En cas d'impossibilité pour un club d'être présent aux horaires indiqués, possibilité de déposer au préalable, la participation du club en prenant rendez-vous auprès de JP Coston ( 📞 : 06 20 33 80 68)

☛ **article 6 : sélection des oeuvres exposées**

Les organisateurs pourront éventuellement effectuer une limitation en nombre par club au moment de l'accrochage des œuvres, en fonction de la surface d'accrochage disponible.

☛ **article 7 : Photo-Club organisateur**

Les membres de **L'Espace Photo** exposeront leurs photos sur le même thème mais ne peuvent participer au concours.

☛ **article 8 : prix et récompenses**

Dans chacune des **2 catégories "monochrome" et "couleur"**, les prix seront les suivants :

- le jury décernera dans chaque catégorie, 1er, 2ème & 3ème **Prix "du Jury"**

- les visiteurs voteront pour désigner dans chaque catégorie, les 1er, 2ème & 3ème **Prix "du Public"**

Toutefois, par souci d'équité, il ne sera attribué qu'un seul prix au même participant dans la catégorie où il sera le mieux placé.

Les **Prix du Jury et du Public** seront décernés le dimanche 25 février à 18h00 à la clôture de l'exposition

La liste des lauréats désignés par le jury ainsi que le classement complet des votes du public seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

Sauf refus signifié par écrit par l'auteur et mention "Reproduction interdite" inscrite au dos de l'épreuve, les noms des lauréats et la reproduction des photos primées mentionnant le nom de l'auteur pourront paraître :

- sur les sites internet de L'Espace Photo et du CDP 91

- dans les bulletins municipaux de Morsang sur Orge et de Sainte Geneviève des Bois

- dans les journaux locaux d'information,

sans que les auteurs puissent prétendre à une quelconque rétribution.

### ☛ **article 9 : organisation**

Les organisateurs de l'exposition prendront le plus grand soin des épreuves qui leur sont confiées. Toutefois, ils déclinent toute responsabilité en cas de dégradation lors des manipulations d'accrochage, de décrochage ou en cas de vol pendant l'exposition.

En aucun cas, il ne pourra leur être réclamé d'indemnisation financière.

**L'Espace Photo** ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure obligeant à modifier ou annuler les dates de l'exposition et/ou le lieu de l'exposition et/ou les dates de remise des prix.

### ☛ **article 10 : réserves légales**

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de l'exposition

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Les auteurs des photographies devront :

- être en possession des autorisations nécessaires de la part des personnes représentées.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

### ☛ **article 11 : retrait des oeuvres**

Les épreuves exposées pourront être :

- décrochées directement le **dimanche 25 février 24** à partir de 18h30, après proclamation du palmarès des votes des visiteurs, remise des prix du Public et Pot de l'Amitié
- retirées à partir du **lundi 26 février** chez JP Coston en prenant rendez-vous préalable

### ☛ **article 12 : acceptation des articles du règlement**

La participation à l'exposition implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du règlement

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

### ☛ **article 13 : calendrier**

- |   |  |
|---|--|
| - confirmation participation des clubs  | dimanche 14 janvier dernier délai                      |
| - envoi bordereaux de participation     | dimanche 11 février dernier délai                      |
| - accrochage :                          | vendredi 16 février de 14h00 à 19h00                   |
| - exposition :                          | samedi 17 au dimanche 25 février, tjs de 14h00 à 18h00 |
| - vernissage :                          | samedi 17 février à 11h00                              |
| - remise des prix :                     | dimanche 25 février à 18h00                            |
| - pot de l'amitié                       | dimanche 25 février à 18h15                            |
| - décrochage :                          | dimanche 25 février à partir de 18h30                  |
| - retrait des épreuves non décrochées : | période du 26 février au 02 mars                       |

### ☛ **article 14 : renseignements et contact**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Jean-Pierre Coston / 📞 : **06 20 33 80 68** / ✉️ : [jp.coston@orange.fr](mailto:jp.coston@orange.fr)